



# Cambridge International A Level

FRENCH

9716/23

Paper 2 Reading and Writing

October/November 2022

INSERT

1 hour 45 minutes

## INFORMATION

- This insert contains the reading passages.
- You may annotate this insert and use the blank spaces for planning. **Do not write your answers** on the insert.

## RENSEIGNEMENTS

- Cette feuille annexe contient les textes à lire.
- Vous pouvez annoter cette feuille annexe et utiliser les espaces vides pour faire un plan. **N'écrivez pas vos réponses** sur la feuille annexe.



This document has 4 pages. Any blank pages are indicated.

## Section 1

Lisez le **Texte 1** et répondez aux **Questions 1, 2 et 3** sur la feuille d'examen.

## Texte 1

**La reconnaissance faciale**

La reconnaissance faciale est une nouvelle technologie qui permet l'étude électronique d'environ 80 traits du visage d'une personne filmée à son insu par une caméra de surveillance, et la comparaison immédiate avec des images stockées dans une vaste base de données centralisée afin de l'identifier. Parmi ces 80, on compte, par exemple, la distance entre les yeux et la largeur de la bouche.

5

Dans de nombreux domaines, des systèmes de reconnaissance faciale ont déjà commencé à s'imposer comme un mode d'authentification de notre identité : utiliser cette nouvelle technologie pour le déverrouillage de notre portable, pour le retrait de billets de banque au distributeur automatique ou pour la réduction des temps d'attente lors des contrôles aux frontières fait partie de notre vie de tous les jours.

10

Depuis leur apparition il y a une vingtaine d'années, des caméras de surveillance simples nous filment partout pour des raisons de sécurité publique : dans les rues, dans les gares et aéroports, dans les magasins et banques. Leur présence a suscité une colère généralisée au début, mais nous avons dû finir par admettre leur utilité surtout pour la prévention du terrorisme ces derniers temps.

15

L'arrivée d'une technologie permettant de découvrir immédiatement le nom et d'autres détails d'une personne à partir d'une image de son visage représente tout de même une nouvelle étape. Comparée à certains pays, la France avance prudemment pour l'instant en ce qui concerne l'utilisation de cette nouvelle technologie qui a été vivement critiquée par plusieurs associations de défense de la vie privée. Celles-ci soulignent les menaces contre la libre circulation et l'anonymat. La perspective des Jeux olympiques à Paris est sûre de ranimer le débat sur les conditions dans lesquelles les autorités pourraient mettre en œuvre la reconnaissance faciale.

20

Caroline Charvet, présidente de la *Ligue de la liberté*, met en garde contre cette technologie « qui risque de donner aux États un outil dont certains seront sans doute tentés d'abuser pour la surveillance invisible de leurs opposants. » Elle rappelle que le système n'est efficace qu'à 80% au mieux, et que même ce chiffre est à prendre avec des pincettes. « Même avec un taux de fiabilité de 80%, cela laisse des milliers de cas où l'alarme risque de se déclencher à tort, donc l'arrestation des innocents et une multiplication inutile du nombre de suspects : c'est-à-dire plus de travail pour les policiers. »

25

30

## Section 2

Maintenant lisez le **Texte 2** et répondez aux **Questions 4** et **5** sur la feuille d'examen.

## Texte 2

**Atteinte aux relations humaines dans les écoles**

En 2019, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté la fourniture de caméras à reconnaissance faciale à l'entrée principale de deux de ses lycées à Nice et à Marseille afin de tester l'efficacité du système. Le conseil a présenté sa décision comme la suite logique de sa politique sécuritaire qui a déjà conduit, entre 2016 et 2017, au financement de plus de 1 300 caméras de vidéosurveillance dans l'ensemble des lycées de la région.

5

Les caméras reconnaîtront automatiquement les élèves comme ils arriveront devant l'entrée, sans qu'ils aient besoin de faire quoi que ce soit, grâce à leur profil déjà préenregistré. Plus de badges, plus de cartes d'identité etc. Si les caractéristiques ne figurent pas dans la base de données des élèves, l'envoi d'un signal directement aux surveillants déclenchera une intervention physique immédiate de leur part.

10

« J'y vois plusieurs intérêts », dit Philippe Roux, proviseur d'un des lycées. « Tout d'abord, cela doit permettre de fluidifier l'entrée dans le lycée entre 7h40 et 8 heures en évitant les bouchons devant la grille créés par les vérifications des cartes d'identité des élèves. Ce dispositif répondra aussi à un problème de sous-effectif de personnel causé par la suppression de postes par le Conseil régional. Mais en plus du gain de temps perdu actuellement à faire la queue, c'est la prévention des intrusions menaçant la sécurité de nos élèves qui est notre motivation fondamentale. »

15

Le Conseil a précisé qu'il s'agissait d'une « expérimentation limitée dans le temps », mais la condamnation par la *Commission nationale de l'informatique et des libertés* (la CNIL) n'a pas tardé, causant la suspension du projet. Selon la CNIL, ce dispositif ne paraît ni nécessaire, ni proportionné à l'atteinte portée aux relations humaines au sein des écoles.

20

Mais l'abandon n'a pas été suffisant pour soulever bon nombre d'inquiétudes chez plusieurs associations des droits de l'homme. Celles-ci appellent à l'interdiction de tout usage sécuritaire de la reconnaissance faciale, prévoyant notre transformation en une société de suspect(e)s. À leur avis, l'idée qu'un malfaiteur voulant s'infiltrer dans un lycée se laisse dissuader par la présence de caméras est complètement fantaisiste.

25

**BLANK PAGE**

---

Permission to reproduce items where third-party owned material protected by copyright is included has been sought and cleared where possible. Every reasonable effort has been made by the publisher (UCLES) to trace copyright holders, but if any items requiring clearance have unwittingly been included, the publisher will be pleased to make amends at the earliest possible opportunity.

To avoid the issue of disclosure of answer-related information to candidates, all copyright acknowledgements are reproduced online in the Cambridge Assessment International Education Copyright Acknowledgements Booklet. This is produced for each series of examinations and is freely available to download at [www.cambridgeinternational.org](http://www.cambridgeinternational.org) after the live examination series.

Cambridge Assessment International Education is part of Cambridge Assessment. Cambridge Assessment is the brand name of the University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES), which is a department of the University of Cambridge.